

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	14
Date de convocation	11/04/2026
Date d'affichage	16/04/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20260415-2026-04-D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Romuald LEPRINCE, maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Agnès ROUX, Christophe PUZIN, Elise BOCCIARELLI, Pascal LEPAGE, Frédérique SERRE, Julien FABER, Valérie COLIN, Thomas ZEHREN, Stéphanie CHENAL, Yvon PERIDON, Anne LAMULLE, Julien GUILLAUME.

Absents excusés : Sophie KOLLROS donnant pouvoir à Valérie COLIN, Jean-Noël LEPAGE.

Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION DU RESPONSABLE SECURITE INCENDIE ET SECOURS
2026-04-D09**

En application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le [décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022](#) complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article le D731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu **qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile**, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Cette désignation a lieu dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Le maire communique ensuite le nom de ce correspondant au préfet et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Sous l'autorité du maire, ce correspondant peut :

- *« participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;*

- *concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;*
- *concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;*
- *concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ».*

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Christophe PUZIN en tant que correspondant incendie et secours pour la durée du mandat.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.

